

Conseil de quartier **Plan de l'Église – La Gravière**

Compte rendu de la réunion du 9 septembre 2010

Lieu : Maison des Associations. Début de la réunion à 20 h 30

Présents :

Didier SPIRE, Président

Françoise AYRAULT – Marie-Françoise BOUTEL – Patrick CELLARD – Yannick DUMAS – Hugues HATAT – Florence HAMEEUW – Sylvie HUBERLAND - Denis LACOIN – Christian RUBAT DU MÉRAC – Pascale SAMAAAN – Claude STENGEL

Catherine PERRODO (*Conseillère municipale*).

Jean-Pierre DEPONDT (*Conseiller municipal rapporteur aux Conseils de quartier et à la Démarche qualité*).

Absents excusés : Dominique BERNIER - Sylvie CELLARD – Clément NOURRY

Rédacteur : Patrick CELLARD.

Destinataires : Les membres du Conseil de quartier, Alexis BIETTE, Jacques DEBAILLEUL, Lionel BEAUVALLET, Thierry GASTEAU.

ORDRE DU JOUR :

- Retour sur la fête de l'été du vendredi 25 juin.
- Point sur le forum des Associations du 11 septembre.
- Point sur le projet des récupérateurs d'eau.
- Point sur la Gravière.
- Questions diverses.

AVIS DU CONSEIL DE QUARTIER

1 – FETE DE L'ETE

Grand succès, beaucoup de monde, beau feu.

Françoise AYRAULT estime que nous ne sommes pas assez nombreux, en particulier pour le nettoyage.

Idée pour le futur : verres consignés, règles sur des affiches.

Débat général sur l'intérêt de faire cette fête.

Pour rappel, l'année prochaine : changement de conseillers juste avant la fête.

La Municipalité nous fourni un budget de la manifestation avec des recettes (2013€) bien en dessous des dépenses (au moins 6945€, jusqu'à environ 9000€) qui valorisent en dépenses les moyens techniques et humains de la Mairie.

Il est normal que ce compte soit déficitaire mais ceci fait réagir certains membres du conseil.

Pour être complet, le conseil imagine de valoriser aussi le bénévolat (estimation : 25 personnes pendant 6 heures)

2 – FORUM

Instruction du Président : que les conseillers passent et restent un peu sur le stand.

3 – RECUPERATEURS D'EAU

Situation anormale qui semble montrer un manque de dynamisme des services techniques.
Résultat du 1^{er} appel d'offre : 150€ par récupérateur livré. 2^{ème} appel d'offre n'a pas encore été lancé.

Le Conseil de quartier s'inquiète car la situation risque de faire des insatisfaits.

4 – GRAVIERE

Rappels :

- Inauguration du site le samedi 22 mai.
- « Ouverture des portes » du Centre Alfred de Vigny début septembre.
- Technique : ventilation modifiée et présence d'un limiteur de niveau sonore dans la grande salle

L'association de riverains Bivage a eu une réunion avec Monsieur le Maire. La réunion a été qualifiée de « correcte ».

Problèmes identifiés :

- Bruit à l'extérieur le soir.
Solution partielle : horaires de sortie avant 23h30, horaire que l'association Alfred de Vigny voudrait garder.
- Nombre de places de parking sur la rue.
Solution partielle : gestion du planning du Centre qui tiendrait compte du nombre de participants à des activités concomitantes ou avec un risque de recouvrement du besoin de parking pour des activités ayant beaucoup de participants.
- Problème non résolu : nombre de participants au club de bridge d'autant que la Maison des Associations sera indisponible longtemps pendant des travaux.

Intervention de Christian RUBAT DU MÉRAC :

Surpris et déçu qu'il n'y ait rien sur la protection des riverains dans le protocole Mairie – Association Alfred de Vigny. Christian présente un texte dont la plupart des éléments ont fait l'objet de courriers officiels ou de présentations publiques, de la part de la Mairie ou d'Alfred de Vigny. Plutôt que de le résumer dans ce compte-rendu, il est convenu que ce texte soit annexé, sans qu'il soit présenté comme un avis du Conseil de quartier.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Annonce du décès de Sylviane LEDUC, conseillère de quartier Grande-Île, Lac, Bretonnière
La fête de l'Automne organisée par le Conseil de quartier Centre-Village se déroulera le dimanche 26 septembre dans le Parc de la Croix du Bois

Prochain conseil de quartier : mercredi 20 octobre.

ELEMENTS DE REFLEXION SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA GRAVIERE

Eléments présentés par Christian RUBAT DU MERAC au Conseil de quartier du 09/09/2010

AMENAGEMENT DU QUARTIER

- Aménager les voies publiques du quartier de façon à installer le nombre de parkings réellement adapté à la fréquentation du site.
- Aménagement de pistes cyclables et de liaisons piétonnes.
- Mise en place par la Ville de tous les moyens permettant d'empêcher la circulation et le stationnement des usagers du Site dans les voies des ASL.
- Trouver une solution pour permettre aux riverains dont les maisons donnent sur l'avenue du lycée de pouvoir stationner à proximité de leur maison.

Ces aménagements pourraient être examinés dans le cadre de la commission d'aménagement de l'avenue du Lycée mise en place fin 2009.

FONCTIONNEMENT DU SITE

Ces éléments devraient s'imposer à tous les utilisateurs du Site, y compris la Mairie pour les 10 à 12 jours qu'elle se réserve.

Ils devraient être rappelés dans tout protocole signé entre la Mairie et les utilisateurs du Site.

1) GENERALITES

Rappeler que le site est implanté dans un quartier résidentiel dont il convient de respecter la quiétude, la sécurité, les voies et parkings privés.

Inciter les utilisateurs du Site à privilégier les liaisons douces, la dépose minute, le covoiturage, ...

Demander d'organiser les plannings des activités de façon à éviter le recouvrement des besoins de stationnement entre deux activités.

Inciter à une dispersion rapide des participants à la fin des activités, surtout en soirée.

2) JAUGE DU SITE

- 200 personnes max dans tout le bâtiment (y compris les animateurs et permanents).
- 150 personnes max dans la salle polyvalente.
- Mise en place d'un comptage des personnes présentes dans le Site et la salle polyvalente.

3) HORAIRES D'OUVERTURE DU SITE

- Activités autorisées de 9h jusqu'à 22h.
- Activités autorisées le samedi de 9h jusqu'à 19h.
- Activités autorisées le dimanche de 9h jusqu'à 19h, deux dimanche par trimestre calendaire, en plus des activités de bureau de vote.

4) UTILISATION DU SITE

- Location ou prêt interdits aux particuliers pour des événements familiaux.
- Interdiction de musique amplifiée.
- Interdiction permanente d'ouvrir les portes et fenêtres des façades nord, est et sud sauf pour leur fonction éventuelle de sortie de secours.

IMPLICATION DU QUARTIER

Pour permettre une concertation permanente entre les habitants du quartier et l'association Alfred de Vigny, le Conseil de quartier et les associations de riverains qui le souhaiteraient participeront au Conseil d'Administration d'AdV.